

TERRAIN SYNTHETIQUE

Les effectifs du RCRG sont en progression constante et notamment dans les catégories jeunes de 5 ans à 18 ans. Depuis les années 2000, le club s'est efforcé d'améliorer la structure d'encadrement par la formation d'éducateurs diplômés, répondant ainsi à des objectifs sportifs et éducatifs. Le rôle social de notre association et sa responsabilité justifie nos efforts et notre engagement vis-à-vis de la collectivité.

En réponse à cet accroissement d'effectif, ajouté à la fréquentation importante des établissements scolaires, se pose aujourd'hui la problématique d'exploitation des aires de jeux actuelles. A ce jour, l'espace dit « Terrain B » est le plus sollicité, mais hélas, très souvent inutilisable. Une surface synthétique pourrait répondre à une telle densité et fréquence d'utilisation.

Si la Mairie s'est engagée à la réalisation de ce type de surface, il apparaît que son emplacement et ses dimensions fassent débat.

L'objectif premier étant que cet investissement doit répondre au plus grand nombre d'activités sportives dans le cadre associatif et scolaire, sans les actuelles restrictions liées aux intempéries et aux horaires d'utilisation. Pour ce qui concerne le RCRG, il est indispensable que toutes les catégories du club puissent être autorisées à évoluer sur cette surface qui doit être homologuée par la Fédération Française de Football.

Dans la configuration actuelle du stade municipal, seul le terrain B répond aux exigences pour obtenir la dite homologation. Toute réalisation qui ne permettrait pas celle-ci, ne résoudrait pas les problématiques actuelles et engendrerait des coûts inutiles pour la collectivité.

Notre démarche a pour but l'amélioration de la pratique sportive, mais elle se veut avant tout responsable dans l'intérêt de la communauté.